

Près de 1200 anciens salariés d'[ALSTOM:389192030] / T : 03.84.55.32.62 vont se présenter devant le Conseil des Prud'hommes pour leur exposition à l'amiante sur le site de Belfort entre 1960 et 1985. En majorité représentés par la Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés, FNATG, ils vont s'appuyer sur l'arrêt de la cour de Cassation reconnaissant le préjudice d'anxiété. 15 000 € sont demandés pour chaque plaignant, les premiers dossiers devant passer devant le Conseil des prud'hommes de Belfort à partir du mois de juin. www.alstom.com/fr